



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Odile Bury, *Présidente* ;
Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Guillebert de Fauconval, Jean-Marie Vercauteren,
Didier Charpentier, Michel Kutendakana, David Leisterh, Dominique Buyens, Sandra Ferretti,
Conseillers ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Alain Wiard, Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)s* ;
Véronique Wyffels, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo
Périlleux-Sanchez, Roland Maekelbergh, *Conseillers*.

Séance extraordinaire du 21.11.18

#Objet : Rapport d'activité 2017 - Conférence des Bourgmestres - Présentation : Olivier Deleuze.#

Séance publique

En application de l'article 50 bis du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Présentation de la Conférence des Bourgmestres

En 1874, le Bourgmestre Anspach de la Ville de Bruxelles a un problème à résoudre. Il voulait faciliter la fréquentation de l'Athénée Royal de Bruxelles par tous les enfants de l'agglomération en créant des succursales. Il convoque ses collègues de Schaerbeek, Ixelles, Molenbeek Saint Jean, Saint Gilles, Anderlecht, Saint Josse et Etterbeek. C'est la première réunion de la Conférence des Bourgmestres.

Watermael-Boitsfort la rejoint en 1908.

Elle n'a pas d'existence légale, mais les Communes peuvent prévoir dans leur budget une participation financière à son fonctionnement.

Il n'y a pas de vote et n'émet que des avis auxquels ses membres sont libres de ne pas se conformer.

Elle était présidée par le Bourgmestre de Bruxelles jusqu'en 1973. Depuis la présidence est tournante entre Bourgmestres de chacune des 5 familles politiques représentées.

C'est purement technique.

Comme elle n'a pas d'existence légale et que tout est informel, il n'y a pas de rapport d'activités.

On peut classer les points abordés en 3 catégories.

1. Les points relevant de la compétence du Parlement Régional Bruxellois

J'estime que ces points doivent avant tout être débattus dans les assemblées dont c'est la compétence et intervient très peu dans cette exportation des discussions parlementaires dans notre Conférence. D'autant plus que la majorité des Bourgmestres cumulent cette fonction avec celle de Député fédéral ou régional, ce qui n'est pas mon cas. Aucun accord entre nous n'est indispensable ni même possible.

Exemple :

- La modification du CoBAT
2. Les points abordés afin d'aller vers une harmonisation ou une coordination de nos positions, sans obligation de résultat.
- Les 19 Règlements Généraux de Police des Communes. L'harmonisation est souhaitable, particulièrement pour des faits qui dépassent les frontières communales tel que l'usage de rayons laser ou de systèmes d'alarme sonore. Il est indispensable pour ce qui concerne les transports en commun. Mais des différences subsistent sur les points politiques tels que sanctions administratives pour mineurs, etc..
 - La transparence de la gestion
 - Les dérogations pour la journée sans voitures
 - Les enregistrements du Conseil Communal
 - L'efficacité de la collecte des déchets
 - Les mesures à prendre pour se conformer au RGPD ou au contrôle interne
 - BE Alert
 - Les vlos en free floating
3. Les points où nous avons estimé qu'il fallait que nous ayons une position commune.
- La rémunération du CEO de Sibelga (alignée sur le CEO de la STIB)

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Odile Bury

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 27 novembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze